
Renvoi au comité de correspondance et au ministre de la guerre de l'adresse de la société populaire de Paillet qui annonce le don d'un cavalier armé et équipé et demande l'envoi du Bulletin, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de correspondance et au ministre de la guerre de l'adresse de la société populaire de Paillet qui annonce le don d'un cavalier armé et équipé et demande l'envoi du Bulletin, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 456-457;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31011_t1_0456_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Le Conseil délibérant après avoir entendu l'agent de la Commune, considérant que le lieu des séances de la Société est trop étroit pour contenir des assemblées, sur-tout depuis le cantonnement en cette commune du 77^e régiment; que ce local est celui des séances du Conseil général, qu'on s'occupe de le décorer d'une manière convenable et analogue aux circonstances.

Considérant qu'il est indispensable d'ériger en cette commune un Temple de la Raison, que l'Eglise est le seul local convenable, qu'il pourra servir les jours de décade à la lecture des loix et à la réunion des citoyens en assemblée primaires.

Considérant que le fanatisme produit de grands maux, que le culte catholique comme dominant entrave la liberté, ralentit les progrès de la Raison, que la Convention et le Comité de Salut public propagent en toutes circonstances les grands principes, que la présence des statues des saints dans le Temple de la Raison est un contraste révoltant, qu'il n'y doit exister que des emblèmes propres à rappeler à l'homme ses droits et ses devoirs, et à consolider par la persuasion les bases de la République.

Considérant que le vœu de la troupe est manifesté d'une manière positive et qu'il convient d'entretenir entr'elle et les citoyens l'union et la concorde si précieuses dans les circonstances; qu'il est avantageux de propager les principes du Republicanisme et d'élever à la hauteur de ce Gouvernement les esprits tardifs, qu'enfin la présence du citoyen Dayot délégué du représentant du peuple, Esnuë de la Vallée est une occasion favorable pour opérer des changemens nécessaires.

A arrêté à l'unanimité que l'Eglise seroit érigée en temple de la Raison; que l'inscription en seroit placée sur le frontispice; que ce lieu seroit celui de la publication des loix à chaque décade, des assemblées primaires et de la Société populaire lorsqu'elle seroit nombreuse; qu'en conséquence dès demain matin les statues des saints disparaîtroient par les soins des citoyens La Vergne, du Clésieux et Duval, nommés commissaires à cet effet, et que cet arrêté seroit de suite communiqué à la Société populaire actuellement séante, en témoignage des dispositions du Conseil à propager les principes adoptés et à maintenir l'union entre tous les citoyens.

Arrête que copies du présent seront envoyées tant au Comité de Salut public qu'au républicain Carpentier, représentant du peuple à Port-Malo, comme preuve manifeste des progrès de la Raison parmi les habitans de cette commune.

[Id., 10 vent II, 3 h. après-midi]

La cérémonie de l'inauguration du Temple de la Raison ayant été faite aux trois heures de l'après-midi, le Conseil s'est rendu au lieu préparé à cet effet (l'Eglise); au bruit majestueux du tambour et aux fanfares d'une musique guerrière, plus de douze cents citoyens et militaires y étoient déjà rassemblés des cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne en ont fait retentir les voûtes et ont annoncé au peuple le commencement de la fête.

Le républicain Dayot, commissaire délégué du représentant du peuple Esnuë de la Vallée, a monté dans la chaire, qui peu d'heures aupa-

ravant servoit encore à propager les erreurs du fanatisme, pour y prêcher la morale pure et simple de l'égalité et de la fraternité. Il a très éloquemment prouvé la sublimité des principes républicains qui ne tendent qu'à éclairer les hommes et à leur inspirer l'amour et la vertu.

Le républicain Glais a occupé après lui la tribune, il a fait parler la raison, qui, loin de nier l'existence de l'Etre suprême, trouve au contraire à chaque pas des preuves évidentes de sa haute puissance, mais elle regarde que c'est faire outrage à la Divinité, que de croire qu'elle exige que l'homme lui adresse des prières qu'il n'entend pas, qu'il s'abaisse au-dessous de son semblable, qu'il se prosterne devant des idoles ou qu'il ajoute foi à des mystères qui répugnent à sa raison. Le seul culte, dit-elle qui plaise à Dieu, sont les actes d'humanité et de bienfaisance, en un mot tout ce qui est fait en vue d'être utile à ses frères.

Le républicain maire a parlé ensuite d'une manière fort sublime pour engager le peuple à se bien pénétrer de ses devoirs comme de ses droits, à remplir scrupuleusement les premiers et à ne jamais exiger plus que ne lui accordent les derniers; il a analysé tous les maux qu'a produit à l'espèce humaine la religion catholique, et a montré l'impossibilité d'accorder sa morale intolérante avec les principes, que nous venons de jurer de maintenir, la liberté, l'égalité. Ces trois discours ont mérité et obtenu les applaudissemens de toute l'Assemblée.

Le maire a ensuite donné lecture des divers décrets parvenus dans le courant du décade. Des chants et des symphonies patriotiques ont tout à coup varié les plaisirs des spectateurs et ont donné aux orateurs le temps de prendre haleine.

L'Assemblée en sortant du Temple qu'elle venoit de consacrer à la Raison, s'est rendue au pied de l'arbre de la Liberté, y a dansé autour après avoir chanté l'hymne des Marseillois.

Le Conseil arrivé à la Maison Commune, une nombreuse députation de nos frères d'armes du 77^e bataillon est venue demander les statues qui ornoient la ci-devant église de St Mathurin, pour en faire un bucher afin de détruire à jamais, dans ce beau jour, tout ce qui peut rappeler l'idée du fanatisme.

Le Conseil a représenté aux braves sans-culottes du 77^e régiment que cet autodafé pourroit avoir un mauvais effet, que les fanatiseurs en tireroient parti pour agiter le peuple et l'égarer; qu'il croyoit plus à propos de briser les idoles secrètement, mais sur les instances réitérées de ces braves militaires, le Conseil a renvoyé leur pétition au Citoyen Dayot, qui leur a accordé les statues qu'ils désiroient; ils en ont fait un feu de joie sur la place, autour duquel ils ont dansé la Carmagnole et crié mille fois Vive la République.

P.c.c. : MOUJARET-JÉGU (maire), GOUIN (secrét.).

La société populaire de Paillet offre un cavalier armé, monté et équipé : ce jeune citoyen, vigoureux, vrai sans-culotte, n'a été admis à la défense de la patrie qu'après avoir passé au

scrutin épuratoire. Elle annonce en même temps que dans peu elle en enverra un second ; enfin, elle demande l'exécution du décret qui ordonne l'envoi du bulletin à toutes les sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance et au ministre de la guerre, chacun en ce qui le concerne (1).

25

L'agent national près le district de Janville prévient la Convention que le receveur du district vient d'expédier à la trésorerie nationale 597 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie ; lesquels, joints aux 71 marcs 6 gros déjà envoyés par la société populaire du chef-lieu de canton de Gommerville, donnent 668 marcs 8 onces 4 gros. Ces envois sont indépendans de ceux faits précédemment par ce district à la monnaie d'Orléans, dans les années 1792 et 1793 (vieux style), montans à 310 marcs 6 gros, le tout provenant de diverses églises.

Le même receveur a encore expédié à l'administration des armes 4,193 liv. et demie de cuivre, potain, étain et plomb, provenans aussi des églises.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines (2).

26

Le républicain Lavalette Vérine, maire de la commune de Poussac-la-Montagne, rend compte de tout ce qu'il a fait pour la chose publique, depuis le commencement de la révolution. Il instruit la Convention que, jaloux de suivre les vrais principes de l'égalité, il vient de s'unir avec la fille d'un sans-culotte, pauvre, mais ornée de vertus républicaines. « Je partagerai, dit-il, avec elle la médiocre fortune qui me reste. »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Poussac-la-Montagne, 27 niv. II. A la Conv.] (4).

« Républicains,

Ce n'est pas assez pour un républicain d'en avoir professé les principes dès le commencement de la Révolution; d'avoir depuis cet époque fait des dons sans nombre à sa patrie, de luy avoir offert son bien, son corps, et son sang; d'avoir dans tous les temps employés pour elle ses veilles, ses foibles lumières et généralement tout ce qu'il a de plus cher; ce n'est pas assez dis-je d'avoir tiré de l'assoupissement les citoyens de la commune de Poussac où ils avoient été plongés par des intrigants et des fanatiques et à qui le représentant du peuple Louvet a rendue justice, d'avoir relevé l'esprit publique

(1) P.V., XXXIII, 309-10. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1197.

(2) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 310.

(4) C 295, pl. 992, p. 32, 33.

de cette même commune en l'invitant par mon exemple à faire des dons.

De l'égalité jay jetté à cet effet mes vues sur la fille d'un vray sans-culotte qui a pour dotte des vertus républicaines, je partagerois avec elle la médiocre fortune qui me reste, et je ne rougirois pas comme on auroit fait autre fois de la prendre pour ma compagne; puisse mon exemple embraser le cœur de tous ceux qui sont vraiment républicains et alors l'on dira avec raison Vive la liberté, l'égalité, Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. ».

LAVALETTE-VÉRINE.

27

Les administrateurs du directoire du district de Montagne-sur-Aisne se plaignent qu'ils ont envoyé à la Convention, il y a environ trois décades, un état détaillé des dons faits par les communes de leur arrondissement, en faveur de leurs frères d'armes, et que le bulletin de correspondance n'en a fait aucune mention. Ils en font passer un nouveau, dont le montant consiste en 47 marcs d'étoffes d'or, 63 marcs 7 onces 4 gros de galons et étoffes d'argent, et 42 marcs de galons faux. Ils prient la Convention de le faire insérer au bulletin, et d'y faire réintégrer le précédent, omis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

28

Le citoyen Blouet, ci-devant curé de Bruz, près Rennes, annonce qu'il s'est démis de la prêtrise ; il prie la Convention de lui donner en échange de la pension que la loi lui accorde, ou de l'emploi, ou un champ, afin qu'il ne soit à charge ni à ses frères, ni à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction (2).

29

La société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu, séante au rocher de la Sans-Culotterie, demande que la Convention nationale défende l'impression et la vente des almanachs de l'ancien style.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

[Ile d'Yeu, 29 pluv. II] (4).

« Législateurs,

Lorsque par décrets émanés de la sagesse nationale, vous cherchez à remplacer le siècle des préjugés par celui de la Raison, pourquoi des imprimeurs cherchent-ils à nous fatiguer l'ima-

(1) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t). Voir ci-dessus, même séance, n^o 4.

(2) P.V., XXXIII, 311. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t). Pièce en déficit dans F¹⁷ 1010^B, p. 2765.

(3) P.V., XXXIII, 311.

(4) F¹⁷ A 1010^B, pl. 2, p. 2777.